

Toulon : Le multirécidiviste Vladimir se dit fier d'avoir tabassé trois femmes dans la rue

Poètes vos papiers ! Encore une belle preuve de clarté du journal Var-Matin. D'habitude quand un fait divers y est relaté, pour protéger l'identité du présumé innocent, le journal ne communique que le prénom du contrevenant assorti de la première initiale de son nom . Mais cette fois-ci que nenni, il faudra se contenter des initiales du prénom « M » et du nom « O. ». Mais qu'allez-vous en déduire ? Allez circulez y'en a rien à voir !!

<http://www.varmatin.com/toulon/il-frappe-trois-femmes-a-toulon-elles-me-regardaient-de-travers.1092460.html>

Que cela ne m'empêche pas de vous conter les faits par le menu. Présenté en tribunal correctionnel dans le cadre d'une comparution immédiate, pour des violences commises sur trois femmes dans une rue de Toulon, l'homme ne s'est pas démonté : « *Je préfère être condamné* ». Et le journal Var-Matin de relater qu'après deux jours de garde à vue, il aurait totalement « assumé » – j'aurais préféré « légitimé » – ses actes de violence sur trois femmes « *J'ai demandé une cigarette à une femme qui tenait deux sacs* ». *Elle a refusé et elle a fait un geste. Je pensais qu'elle allait sortir une arme de son sac. Alors je l'ai tapée* » C'est vrai qu'aujourd'hui avec toutes ces ménagères qui traînent pour aller faire leur commission, les rues ne sont pas tranquilles.

Deux autres dames – des collègues de travail de la première victime – vont intervenir. Il ne se calme pas. « *La première qui s'est avancée. Elle m'a regardé et elle a fait un mauvais*

geste. Je l'ai démontée. Je l'ai frappée ».

Selon le compte-rendu de l'audience, le président du tribunal a indiqué que la victime a été saisie par le bras, jetée au sol, frappée à coups de pieds et giflée. « *Vous lui avez frappé la tête contre le capot d'une voiture* » . Elle s'en sortira avec 10 jours d'ITT. La troisième personne est également prise à partie. « *Elle aussi m'a mal regardée. J'ai frappé car les femmes, elles sont toujours prêtes à vous tirer dessus* » Principe de précaution bien ordonné commence par soi-même. De ce fait, son avocat probablement commis d'office a tenté le plaidoirie de l'excuse. Il faut essayer de comprendre « *Cet homme souffre de troubles importants. Il est suivi par des psychiatres depuis de nombreuses années. Il faut tenir compte de sa personnalité* ».

En conclusion, malgré des troubles psychiatriques, le prévenu – qui cumule déjà 14 condamnations à son casier judiciaire – ayant été déclaré accessible à une sanction pénale par le médecin qui l'examiné, le représentant du parquet a requis une peine de 10 mois d'emprisonnement et une révocation d'un sursis de 4 mois. Invité à dire s'il avait quelque chose à ajouter avant d'être reconduit vers les geôles dans l'attente du jugement, l'homme s'est exclamé : « *Elle est inconsciente . Elle dit n'importe quoi !* » « *Mais qui ?* » interroge le magistrat. « *Mais l'avocat !* ». Le président lui ayant fait remarqué qu'elle a simplement demandé sa remise en liberté . « *Ah, bon...* »

Les trois victimes n'ont pas osé se présenter et ni se porter partie civile et le jugement a été mis en délibéré. Je ne sais plus quel auteur au Moyen-Âge déclamait « *Mais qu'est-ce que c'est ? Ce n'est rien, c'est juste une femme qu'on bat* ».

<http://www.demainonline.com/2012/04/02/un-marocain-frappe-sa-femme-chaque-semaine-et-il-en-est-fier/>

Huineng